



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 6^e/53-06
Séance du 19 MAI 2006

MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN

Convention annuelle relative aux modalités d'octroi d'une aide financière par le Département du Haut-Rhin à l'ARAA pour l'activité de la MRA

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I - 6^{ème}/02 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative au Budget Primitif 2006 - Eau (C01),
- VU la délibération n° 18-02 de la Commission Permanente du Conseil Général du 15 mars 2002 concernant la MRA du Haut-Rhin, l'avenant n° 1 à la Convention Cadre signée le 27 février 1998 et la Convention Cadre 2002-2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la Convention, jointe au rapport, relative aux modalités d'octroi d'une aide financière de 70 000 € par le Département du Haut-Rhin à l'ARAA, pour l'activité de la Mission Recyclage Agricole du Haut-Rhin en 2006, et autorise le Président à la signer, au nom du Département.

L'imputation sera la suivante : 65/6574/70.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..2..2..MAI..2006
Publication ..3..0..MAI..2006..
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER